



Spécial Épilaton définitive

Editorial

Au XXIe siècle, la pilosité est souvent considérée comme indésirable et loin des standards actuels de la beauté et de la séduction.

Aussi les femmes, autant que les hommes, lassés de la corvée, de la douleur et du coût du rasage, de l'épilation à la cire ou électrique, recherchent une solution pour se débarrasser définitivement de leurs poils disgracieux.

Paradoxalement, et suivant avec retard la mode lancée par feu Serge Gainsbourg, beaucoup de messieurs affirment leur virilité en arborant en permanence une barbe de 3 jours, au point que les magasins proposent des tondeuses spécialement conçues à cet effet.

L'épilation par laser ou lumière pulsée (lampe flash) est la solution proposée par les médecins esthéticiens et certains instituts de beauté pour aider ceux qui souhaitent éliminer leurs poils.

Ce numéro spécial de notre magazine fait le point sur ces techniques, leur mode

d'action, leur efficacité, leur coût, leur application aux peaux colorées

Vous pourrez aussi trouver des informations complémentaires et documentées scientifiquement sur notre site internet <http://aljamiila.com>



Sommaire :

Comment ça fonctionne?.....	2
Épilaton durable ou définitive ?.....	2
Et les peaux colorées ?.....	3
Les pièges à éviter.....	4
Les pièges du «low cost».....	5
Laser ou lampe flash ?.....	6



Emplacement publicitaire offert à
l'association humanitaire
**LES AMIS DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
D'AMBOHITRARAHARA MADAGASCAR**
43 rue Louvart de Pontlevoye RIB Banque 41919 Guichet 09423
97419 LA POSSESSION Compte 03193820301 / 60

1,50€
=
10
repas

Épilation définitive comment ça fonctionne ?

Les principes

Si vous souffrez d'une pilosité excessive, certains lasers et I.P.L. (= lampe flash = lumière pulsée) permettent une épilation progressivement durable et quasi indolore ; ils agissent par une action thermique qui résulte de l'absorption par les tissus de l'énergie lumineuse et sa dégradation locale en chaleur.

Comment ?

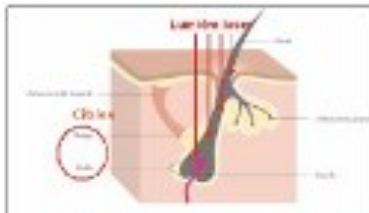
- Le bulbe des poils est enraciné dans la peau, il assure la croissance de la tige du poil et c'est la destruction de ce bulbe qui permet d'obtenir une épilation définitive.

- Le laser émet un flash lumineux, cette lumière se transforme en chaleur quand elle est absorbée par les tissus cutanés.

- La tige du poil grâce à ses pigments foncés va absorber cette lumière, la transformer en chaleur et la conduire jusqu'à sa partie profonde entraînant la destruction du bulbe.

Procédé d'épilation au laser

- La lumière du laser est absorbée par la mélanine du poil.
- Le poil chauffe.
- La chaleur endommage le bulge et le bulbe, détruisant la structure du poil.
- L'épiderme est refroidi afin d'empêcher les lésions.



Les lasers épilatoires sont une variante des lasers pigmentaires qui visent à endommager les poils riches en mélanine (pigment qui leur donne leur couleur), ce qui explique que les poils blancs ou blonds, trop pauvres en mélanine, ne peuvent être traités. Les poils traités tombent après le traitement et le cycle pileux semble entrer dans une phase de sidération qui empêche la repousse. Les nouveaux poils sont progressivement moins nombreux et plus fins que ceux présents initialement.

Après quelques séances la totalité, ou la très grande majorité des poils disparaissent et il ne persiste éventuellement que du duvet trop fin pour être traité; on considère que le résultat est bon quand au moins 80% de la pilosité a disparu.

Il convient cependant d'utiliser des matériels de bonne qualité et de puissance suffisante.

Épilation durable ou définitive ?

Plusieurs conditions sont nécessaires :

Le protocole d'épilation doit être bien conduit, avec un nombre suffisant de séances (6 à 8 en moyenne, et un espacement correct de celles-ci (6 à 8 semaines pour les premières puis selon repousse).

Le matériel doit avoir une puissance suffisante pour détruire le bulbe et pas seulement l'endommager (les matériels utilisés à domicile ou employés en institut sont souvent bridés pour des raisons légales de sécurité).

Le praticien doit être entraîné afin d'appliquer les réglages permettant le maximum d'efficacité sans risque.

Ainsi, la «racine» du poil est bien détruite, empêchant sa repousse.

Seuls les fins duvets peuvent persister.



Sur qui ?

- Poils blancs ou blonds clairs : INEFFICACE car le poil n'absorbe pas la lumière
- Peaux claires et métissées : EFFICACE avec les lasers habituels
- Peaux foncées : EFFICACE avec beaucoup de précautions
- Peaux noires : INTERDIT car la couleur de la peau et des poils sont trop proches, donc risque de brûlures sauf avec laser très spécialisé de type Nd:Yag
- Peaux claires mais bronzées : attendre d'avoir débronzé.

Lors de la consultation préalable obligatoire avec le médecin un bilan est réalisé pour :

- vérifier l'absence de contre-indication générale,
- contrôler que l'épaisseur et la couleur de vos poils sont bien compatibles avec le traitement,
- déterminer quel appareil convient en fonction de votre phototype,
- vous expliquer comment fonctionne l'épilation laser et quelles précautions il faut prendre avant, pendant et après les séances,
- vous établir un devis en fonction de tous ces éléments ainsi que de

l'étendue de la zone à traiter.

Combien de temps dure une séance ?

La durée est variable selon l'étendue de la zone traitée, entre 15mn et 4 heures.

Pourquoi plusieurs séances ?

- Pour que le bulbe soit détruit lors du traitement, il faut qu'il soit relié à la tige du poil, ceci est le cas lors de la phase de croissance du poil.
- Chaque poil se développe selon un cycle, il pousse, arrive à maturité puis tombe. C'est seulement sur les poils en phase de croissance (la tige du poil est alors unie au bulbe), que l'action du laser sera efficace.
- Comme les cycles ne sont pas synchrones, et afin d'épuiser la totalité du potentiel pileux, il faut renouveler les séances à quelques semaines d'intervalle.

Combien faut-il de séances et à quel rythme ?

Le nombre de séances et leur espacement varie selon la zone à traiter, la couleur et l'épaisseur des poils, la couleur de peau et la réaction de la personne au traitement; en moyenne on compte 5 à 8 séances espacées de 6 à 8 semaines

Et les peaux colorées ?

Lasers courants et lumières pulsées permettent l'épilation si les poils sont plus foncés que la peau.

Pour les peaux noires, il convient d'utiliser un laser spécial appelé Nd:Yag dont le mode d'action est différent, ne ciblant pas la mélanine, mais probablement moins efficace.

Est-ce bien une épilation définitive ?

Oui car dans la grande majorité des cas les poils traités sont bien détruits totalement ou en très grande majorité, seuls pouvant persister des duvets trop fins pour être accessibles au laser.

Y-a-t'il des effets secondaires ?

Si les contre-indications et précautions sont bien respectées, en particulier l'absence d'exposition solaire des zones traitées et l'abstention de prise de médicaments photo-sensibilisants, il ne doit pas y avoir d'incident de traitement à type de brûlure avec un opérateur entraîné.

Tous les détails sur
notre site internet



Il Giardino d'Italia

Restaurant gastronomique
Franco-italien
Pizza

5 Rue Amiral Lacaze, Saint-Denis, 0262.94.15.15, <http://giardino-ditalia.com>

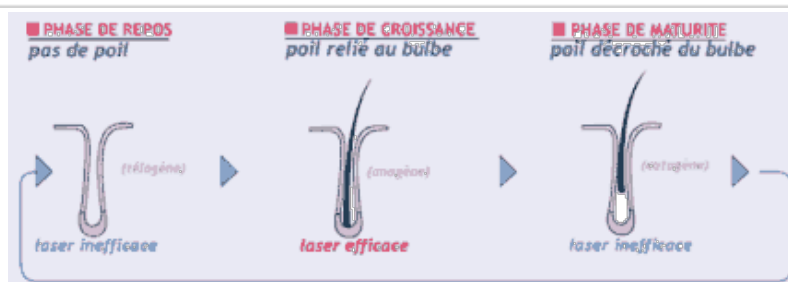
Les petits pièges à éviter ?



De rares laséristes utilisent des 'trucs' pour gonfler artificiellement le nombre de séances ou le prix de celles-ci. Les techniques les plus habituellement utilisées sont les suivantes:

- Facturation de la totalité d'une zone alors que seule une partie de la zone nécessite un traitement. (C'est le cas, par exemple, des cuisses quand on traite de façon large un maillot à pilosité très étendue. En pratique seul 1/3 des cuisses est lasérisée dans ce cas)
- Réglage du laser sur des puissances (fluences) un peu trop faibles avec pour conséquence une augmentation du nombre de séances nécessaires
- Manque de formation du lasériste qui oublie volontairement ou non d'augmenter un peu la puissance du laser dans les dernières séances, car les poils devenus plus fins et rares ont besoin de recevoir plus d'énergie pour mourrir
- Absence de bilan d'évaluation à la 3^{ème} séance sur l'efficacité de la technique laser. La 3^{ème} séance est un bon moment pour faire le point avec la patiente et pour lui indiquer s'il faut continuer ou s'il faut arrêter faute d'efficacité, lui permettant ainsi de faire des économies.
- Volonté de réduire l'intervalle entre les séances laser avec le risque de ne pas avoir suffisamment de poils ayant repris leur croissance. La séance laser est alors pas ou peu utile. Il faut respecter le cycle pileaire.
- Facturation des retouches comme un traitement d'une zone complète alors que la pratique propose habituellement 20% du prix d'une zone complète.

Ces pratiques sont extrêmement rares, mais il convient d'informer les patients. L'épilation laser est une technique onéreuse. Tout doit être fait pour réduire son coût au strict minimum dans l'intérêt du patient.



Le cycle du poil

Les pièges du «low cost»

Corps

Maillot classique	70€
Maillot échancré	85€
Maillot brésilien	95€
Maillot complet	110€
Aisselles	60€

Des tarifs qui paraissent attractifs

Mais on double la fréquence des séances*

On minimise le nombre des séances nécessaires*

TECHNIQUE EPILATION LASER

Protocole de traitement pour l'épilation laser :

- 5 à 6 séances espacée de 3 semaines.
- Convient pour les peaux claires et colorées.
- Traite uniquement les poils foncés.
- Pas d'éviction sociale.

RÉSULTAT EPILATION LASER

Le résultat de l'épilation laser est visible dès la 1ère séance. Amélioration progressive pendant le traitement.

Ensuite, 1 à 2 séances d'épilation laser d'entretien par an.

Résultat : une dépilation définitive qui n'est plus qu'une épilation longue durée nécessitant des séances d'entretien.

Les économies initiales ne sont qu'apparentes.

* Rappel :

- Pour un résultat optimal dans le temps, il convient d'appliquer les traitements en respectant le cycle des poils, avec en moyenne 6 à 8 séances, séparées, au début, de 6 à 8 semaines selon la zone et selon la personne, puis espacées selon repousse.
- Le traitement complet sera de 16 à 18 mois

Captures d'écran issues du site internet d'une clinique parisienne d'esthétique bien connue





1

Le laser est un **acte médical**. En cela, il doit donner lieu, avant tout, à un **examen médical**, l'établissement d'un **diagnostic** et d'un pronostic sur les résultats et risques du traitement envisagé par un médecin spécialisé.



2

Tout traitement par laser doit se faire sous la **responsabilité** d'un médecin qui a donné toutes les explications sur les possibilités, déroulement des séances, inconvénients et risques des soins dispensés.



3

Mal employés, les lasers peuvent être dangereux. **Seul les médecins peuvent être assurés** par les compagnies d'assurances pour les risques liés à l'emploi des lasers.

Laser ou lampe flash ?

Efficacité :

La lumière pulsée ou lampe flash émet sur l'ensemble du spectre.

Le laser émet une seule longueur d'onde et on utilise des appareils dont la longueur d'onde est capable de cibler la mélanine.

Leur efficacité est comparable contrairement à ce qu'affirment certains sites médicaux.

L'avantage est à la lumière pulsée

- qui peut traiter en même temps les pigmentations laissées par des épilations mécanique ou à la cire.
- dont le coût est moindre du fait du prix inférieur des appareils (environ 50000€ au lieu de 80000 à 120000€).
- qui améliore une acné ou une infection des bulbes pileux éventuellement présente.

Médecin ou institut ?

• L'entraînement de l'opérateur importe plus que le titre, mais le médecin semble seul capable de détecter les contre-indications.

• A ce jour en France, le texte de référence est l'arrêté du 6 janvier 1962 qui précise dans son article 2.5 : « Ne peuvent être pratiqués que par les docteurs en médecine, conformément à l'article L. 372-1 du code de la santé publique, les actes médicaux suivants :

... **tous modes d'épilation sauf les épilations à la cire ou à la pince.** »

... **tous modes d'épilation sauf les épilations à la cire ou à la pince.** »

• La réponse à la Question ministérielle n° 25 111, Journal officiel de l'Assemblée nationale du 2 septembre 2008, p. 7 651 confirme cette position.

• L'arrêté du 30 janvier 1974 relatif à la réglementation concernant les lasers à usage médical précise dans son article 2 : « Les lasers à usage médical sont des appareils devant être utilisés par un médecin ou sous sa responsabilité. »

• Donc a priori l'acte doit être pratiqué par un médecin ou sous sa responsabilité c'est à dire selon ses directives et en sa présence effective dans l'établissement.



L'A.M.E.O.I. c'est

Une information fiable

du public sur l'esthétique médicale, chirurgicale et paramédicale, par des articles sur notre site internet avec des références scientifiques, par notre lettre d'information électronique et dans votre magazine gratuit aljamiila.

Un annuaire de praticiens diplômés

membres de l'association, médecins, diététiciens, kinésithérapeutes, qui s'engagent à respecter la Charte de qualité et d'éthique de l'association (voir sur le site).

ASSOCIATION MÉDICALE ESTHÉTIQUE DE L'OCÉAN INDIEN

36 RUE JULIETTE DODU
97400 SAINT-DENIS
LA RÉUNION
FRANCE



Président : Dr Christian Muenier
Trésorier : Ludovic Joubert
webmaster@aljamiila.com